

## **INFOLETTRE JANVIER 2022**

Bonjour à toutes et à tous,

C'est de mon refuge floridien que je vous écris cette infolettre. J'en profite pour vous offrir mes Meilleurs vœux de Bonne année 2022 et que la santé soit au rendez-vous afin que nous puissions nous réunir lors de nombreuses activités sociales au cours des prochains mois. Ces rencontres sont toujours agréables et contribuent à notre bien-être.

Deux sujets feront l'objet de cette deuxième infolettre : un résumé de **l'Assemblée générale du 16 novembre 2021** et comme la période des impôts s'annonce bientôt, il sera question du **Crédit d'impôt pour maintien à domicile**.

Bonne lecture.

Denise Saulnier

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 16 novembre 2021**

C'est dans un local bien connu de plusieurs au Cégep de l'Outaouais que s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'ARRCO en novembre dernier. Dans mon ancienne vie, je ne compte plus le nombre de réunions du Syndicat des enseignantes et enseignants (SEECO) qui ont eu lieu en cet endroit au cours des 36 années où j'ai occupé le poste d'adjointe. Nous étions 32 membres de l'ARRCO présents à l'assemblée, avec masques, distanciation et bonne humeur.

Avant de débiter la réunion, notre dévouée présidente Pierrette Pelletier, a tenu à souligner le départ de trois de nos membres au cours des derniers mois : Roger Bernier, Deborah Louson et Hervé Riel. Je tiens à vous rappeler que Roger Bernier a été un des membres fondateurs du Syndicat des enseignants du cégep de Hull et en a été le président pendant de nombreuses années.

#### **\*Accueil des nouveaux membres :**

Micheline Rochon, membre du CA de l'ARRCO, avait préparé un texte de bienvenue pour les nouveaux retraités désormais membres de notre vénérable association et présents à l'assemblée : François Dufresne, Gilles Parent et Anne Thibault.

### **\*Visite du Directeur général du cégep :**

Le Directeur général du cégep, Frédéric Poulin, devait nous rendre visite mais il ne s'est pas présenté. La présidente en a profité pour nous informer de son départ prochain après de nombreuses années comme DG; il semble toutefois qu'il agira à titre de consultant pour quelques mois après son départ.

### **\*Bourse étudiante :**

Depuis quelques années, notre association contribuait à l'octroi d'une bourse étudiante remise par la Fondation du cégep. Un membre de l'ARRCO nous représentait au Conseil d'administration de la Fondation mais depuis l'an dernier, ce poste a été aboli. Devant ce fait, nos administrateurs ont convenu de ne plus contribuer à la bourse de la Fondation mais plutôt à une bourse de persévérance scolaire qui sera remise lors du Gala de la vie étudiante au cégep. D'ailleurs, il est bon de rappeler que toutes les sommes recueillies en plus du 20\$ d'adhésion à l'ARRCO sont dédiées à cette bourse.

### **\*Représentant au CA de l'Association des retraités de l'Outaouais (ARO)**

Gilles Parent sera notre représentant pour la prochaine année.

### **\*Activités et rencontres sociales**

Dès que possible au printemps 2022, se tiendra un tournoi de pétanque et à l'automne un tournoi de quilles est prévu. Denise Saulnier s'est portée volontaire pour l'organisation de ces activités.

De plus, la présidente a souligné la difficulté d'organiser un dîner de Noël car le resto habituel, où on peut apporter du vin, n'ouvre que pour le souper. Plusieurs membres présents démontrant un certain intérêt, un souper s'est tenu en décembre.

### **\*Activité du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'ARRCO**

François Lahaie et François Pilon nous organiseront une activité festive bien spéciale au cours du printemps prochain pour souligner les 25 ans d'existence de notre association.

### **\*États financiers et départ de la trésorière**

En l'absence de notre trésorière Ghislaine Turnbull, c'est François Pilon qui a présenté les états financiers de la dernière année. Je vous rassure, notre association est en très bonne santé financière. L'assemblée a tenu à remercier chaleureusement Ghislaine pour son excellent travail au cours dernières années. Une carte et des fleurs lui ont été envoyés.

### **\*Le Conseil d'administration 2021-2022**

Les personnes suivantes feront partie de notre CA pour la prochaine année :

Henri-Pierre Caron, directeur

Gilles Parent, directeur

Pierrette Pelletier, présidente

François Pilon, directeur

Marc Pelletier, secrétaire

Micheline Rochon, directrice

Après l'assemblée, une quinzaine d'entre nous se sont réunis au Bistro La Gargouille pour trinquer à la santé de tous et se remémorer de bons souvenirs, comme nous le faisons souvent lors de nos rencontres.

---

### **LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR MAINTIEN À DOMICILE DES ÂÎNÉS**

Nous voilà presque rendus à la période toujours un peu stressante de la déclaration de nos revenus. J'ai pensé qu'il pourrait être utile à plusieurs d'entre nous de savoir qu'il existe un crédit d'impôt assez intéressant pour les personnes de 70 ans et plus : **le Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés**. Je vous en trace ici les grandes lignes mais vous pourrez trouver très facilement les informations qui le concernent sur le site de Revenu Québec :

[www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-151/](http://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-151/)

On y retrouve un petit fascicule fort utile, à télécharger.

Critères d'admissibilité :

Si vous avez 70 ans ou plus à un moment de l'année et que vous résidez au Québec à la fin de l'année, vous avez droit à ce crédit d'impôt pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile. Ce crédit est remboursable et peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

Pour une personne seule autonome, le maximum des dépenses admissibles est de 19 500\$ par année. Ainsi, le crédit d'impôt maximal pour l'année 2021 est de 6 825\$, soit 35% de 19 500\$. Pour 2022, il sera de 7 020\$, soit 36% de 19 500\$.

Pour un couple dont les deux membres sont autonomes, le maximum des dépenses admissibles est de 39 000\$. Le crédit d'impôt maximal sera donc, pour votre couple, de 13 650\$ en 2021 et de 14 040\$ en 2022.

Voici des exemples de services de maintien admissibles donnant droit au crédit d'impôt :

- Les services d'entretien ménager, par exemple : balayage, époussetage, nettoyage des planchers, tapis et meubles rembourrés;
- services d'entretien des vêtements, rideaux et literie, fournis par une aide domestique à l'endroit où vous habitez;
- services d'entretien du terrain et de déneigement, y compris les services pour des travaux mineurs à l'extérieur de la maison.;
- services d'aide pour le bain;
- services infirmiers;

Et autres.

Sachez que si vous habitez en résidence pour personnes âgées autonomes et semi-autonomes (RPA), vous pouvez avoir droit à ce crédit d'impôt.

Je vous encourage fortement à télécharger et à consulter le fascicule explicatif.